

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITÉE

T/PET.4/L.41
30 septembre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE LA "NORTHERN BAKUNDU NATIVE AUTHORITY" CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du
Conseil de tutelle)

Agence postale de Mbakwa Supe
Kumba, Cameroun méridional.
Le 16 septembre 1959.

Le Secrétaire général,
Assemblée générale des Nations Unies,
New York.

PETITION DE LA "NORTHERN BAKUNDU NATIVE AUTHORITY"

Après avoir recueilli les opinions des habitants des différents villages que nous représentons, et après avoir bien réfléchi, nous avons cru bon de communiquer à l'ONU nos vues sur la question importante et urgente de l'avenir du Territoire sous tutelle du Cameroun méridional.

Nous sommes fermement convaincus que la démocratie britannique a échoué lamentablement au Cameroun méridional, lorsqu'on considère les événements qui se déroulent actuellement dans le Territoire et son avenir plutôt sombre. Si l'Autorité administrante avait suivi, de façon désintéressée et indépendante, un programme défini de développement économique et politique cadrant avec nos objectifs, la détermination de notre avenir ne se serait pas compliquée des questions secondaires qui se posent maintenant à nous. Le présent imbroglio politique est dû surtout au fait que l'Autorité administrante n'a pas suivi une politique nette et franche destinée à nous faire atteindre nos objectifs légitimes. Avant que la tutelle nous ait été imposée et que nous soyons administrés comme partie intégrante de la Nigeria, les "aspirations exprimées" par la population, dont il est tant question maintenant, n'étaient pas considérées comme une condition nécessaire. Si donc un groupe quelconque nous offre une "boîte de Pandore", l'Autorité administrante ne pourra s'en prendre qu'à elle-même. C'est elle qui nous a mis dans notre situation

difficile, et c'est elle qui essaye maintenant de se défaire de ses responsabilités pour en charger nos innocents compatriotes. Il est cependant trop tôt pour savoir si même un plébiscite résoudrait le problème du Cameroun méridional.

Dans notre désir de coopérer avec les intéressés, nous voudrions souligner que si l'ONU acceptait de laisser le Cameroun méridional dans un état de petit territoire enclavé entre deux pays plus étendus et indépendants, sous quelque autorité qu'il se trouve, elle créerait une situation malheureuse à laquelle il ne pourrait être apporté de solution de longtems. Nous craindrions alors encore plus que tous ceux qui sont préposés à notre "garde" se servent de nous insidieusement, en dernier ressort, pour leurs ambitions territoriales en Afrique occidentale, en faisant du Cameroun méridional une sorte de lieu de dépotoir pour les indésirables. C'est pour cela que nous nous opposons fermement à la prolongation de la tutelle britannique, quelles que soient la "brièveté" de sa durée et les modifications qui y seraient apportées. C'est aussi pour cela que nous considérons comme une machination impérialiste et colonialiste toute tentative de remettre à plus tard l'autodétermination de l'avenir de notre peuple. Après tout, nous ne voyons pas pourquoi les Britanniques devraient rester, ne fût-ce qu'un seul jour, maîtres de notre Territoire, lorsque les Français auront accordé l'indépendance complète au Cameroun actuellement sous leur tutelle, et nous ne voyons pas non plus pourquoi ils devraient continuer un seul instant à détenir le pouvoir une fois proclamée l'indépendance de la Nigeria.

L'ONU et l'Autorité administrante failliraient donc lamentablement à leur mission si le Cameroun méridional n'obtenait pas l'an prochain son indépendance en union soit avec la Nigeria, soit avec le Cameroun présentement sous tutelle français. Nous réaffirmons qu'une existence solitaire ne serait pas au mieux de nos intérêts.

Si un plébiscite doit apporter une solution à tous les problèmes passés et présents touchant le Cameroun méridional, les questions à poser à la population devraient être rédigées de telle sorte que l'indépendance du Territoire pour l'an prochain ne soit à aucun prix mise en cause. Ceci étant, bien entendu, la teneur des questions ne présentera aucune difficulté. Pour exprimer notre pensée, nous dirons que ces questions devraient être formulées comme suit : "Désirez-vous faire partie d'un Cameroun réuni et indépendant" ou "Désirez-vous faire partie d'une Fédération nigérienne indépendante?"

Les conditions requises pour être admis à voter ne devraient pas prêter à controverse. Si certaines personnes sont autorisées à élire des représentants au parlement - autorité suprême dans tout système démocratique - il ne serait pas équitable de leur dénier le droit de vote au cours d'un référendum. Ce qui est nécessaire, c'est de déterminer, le cas échéant, le temps de résidence habilitant les non-autochtones à voter. Les listes électorales du Cameroun méridional n'ayant été révisées que depuis quelques mois, le personnel de l'ONU chargé du plébiscite pourra surveiller leur mise à jour et donner toutes facilités aux personnes qualifiées pour s'y inscrire. Cela permettrait une économie de temps, d'argent et de travail.

Nous proposons enfin que les résultats du plébiscite, parce que les différentes divisions ne sont pas peuplées des mêmes groupes ethniques et que le chiffre de la population n'est pas le même dans toutes les divisions, soient établis autant que possible par division. Cela permettrait d'éviter que les résultats d'une division ne soient indûment éclipsés par les résultats d'autres divisions. On devrait considérer une majorité des trois quarts comme nécessaire pour tout changement par rapport à la situation actuelle.

Signé : Le Président : (illisible)
Le Secrétaire : J. S. OBASE
Membre : M. M. BOLO

Copies conformes : Représentant du Royaume-Uni
M. E. M. L. Endeley
M. N. N. Mbile
